

60 RUE EMILE HIE

Société civile immobilière
au capital de 300 euros
Siège social : 60 rue Emile Hie
59270 BAILLEUL
821 443 850 RCS Dunkerque

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 06/12/2024

Le Six Décembre Deux Mille Vingt-Quatre à Onze heures, les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présent :

1. Alain FOLLET, propriétaire de 10 parts, ci présent
2. Benoit STAES, propriétaire de 20 parts, ci présent

Total des parts des associés présents : 30 parts sur les 30 parts composant le capital social.

Benoit STAES préside la séance en qualité de Gérant, Associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis Le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts sous réserve de la réalisation de la cession de parts sociales.
- Pouvoirs.
- Mise à jour de l'article 7 des statuts

Puis Le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, Le Président, met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

-1- RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'agréer en qualité de nouveaux associés, conformément à la loi et à l'article 12 des statuts :

Anaïs STAES née NOYELLE née le 21/05/1982 à Saint Saulve (59), de nationalité française, demeurant à 45 petite rue de Bailleul à Nieppe (59850), mariée le 06/09/2014 à Benoit STAES.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

-2- RESOLUTION

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de parts autorisée sous la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

« ARTICLE 7 Capital social

Le capital social est fixé à trois cents euros (300 euros)

Il est divisé en 30 parts de 1 euros chacune, lesquelles sont attribuées et réparties comme suit :

-Benoit STAES, trente parts en pleine propriété, ci

29 parts

- Anaïs NOYELLE, épouse STAES, une part en pleine propriété, ci

1 part

Total égal au nombre de parts composant le capital social : ci 30 parts »

Le reste de l'article est inchangée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

-3- RESOLUTION

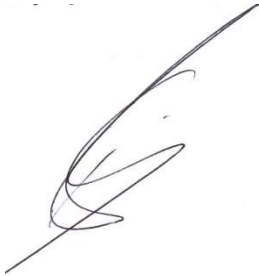
L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

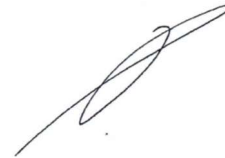
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à Douze Heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Benoit STAES

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Alain FOLLET

A handwritten signature in dark ink, featuring a stylized 'A' followed by a horizontal stroke and a small loop.